

## Droit des affaires, pour les nuls.

Par **malar**, le **16/03/2014** à **12:42**

Bonjour à tous,

J'envisage après obtention du daeu d'approcher l'université de droit de ma ville, ayant déjà fleurté avec la capacité en droit je sais, ne serait-ce que d'une phalange d'un orteil, à peu près où je mets le pied...

Néanmoins je me pose quelques questions quant aux débouchés de la branche privée en général -quelles branches sont bouchés, ou mortes? Et quelles branches sont dites d'avenir?

J'ai pu voir sur wiki que la branche des affaires se déclinait honorablement mais j'aimerais faire appel aux connaissances de ceux qui sont toujours dans la danse pour de plus amples informations..

Merci d'avance :)

Par **Alister**, le **16/03/2014** à **13:03**

Bonjour,

Très clairement les deux branches qui s'en sortent sans doute le mieux au niveau recrutement (et parfois aussi rémunération), c'est le droit fiscal et le droit social. Sans surprise, pour ce qui concerne les fusions-acquisitions les rémunérations sont très élevées surtout à l'étranger. Le droit des sociétés s'en sort pas trop mal.

Au fond le réel problème de la branche du droit des affaires, c'est qu'on est énormément à la choisir, du coup beaucoup de candidats pour les postes.

Pour parler un peu de mon expérience perso, j'avais aussi choisi droit des affaires, et je me suis spécialisé en droit de la propriété intellectuelle/NTIC. Les offres sont au rendez-vous malgré l'immensité de stages proposés en substitut. La PI reste un secteur de niche dans certaines régions mais sera sans doute épuisée d'ici quelques années.

Dans certaines régions, le droit de l'immobilier s'en sort pas trop mal lui aussi.

Outre la situation actuelle, pour les branches dites d'avenir en droit des affaires, il n'y a pas de raison que les trois premières évoquées perdent leur place à priori. Mais dans l'ensemble le droit des NTIC (surtout spé distribution, e-commerce) est potentiellement une branche

d'avenir, on va sans doute au devant d'une pénurie de Correspondants informatique et liberté, devenus nécessaires.

A mon avis dans une grande majorité des régions, si on reste dans le cadre du droit privé en général, la branche du droit pénal est sans doute bien bouchée (très grand nombre de candidats, pas tant de poste que ça).

C'est un peu expéditive comme manière de présenter les choses mais c'est un début de piste pour toi. Comme dit précédemment, les matières les moins prisées peuvent aussi être considérées comme plus accessibles sous un certain angle dans la mesure où moins de gens les choisissent (bonjour au droit de l'urbanisme, droit de l'environnement, droit public des affaires etc...).

Par **malar**, le **16/03/2014** à **14:31**

Merci alister, et sympa ton avatar; banksy?

Excuse moi, mais j'ignore les abréviations juridiques, NTIC, PI...

Je ne savais pas qu'il existe des postes de juristes spécialisés dans les e-affaires, si je puis dire ainsi?

Je vois que tu écris que le droit fiscal se porte bien et peut être pratiqué à l'étranger, ça m'étonne que la branche ne soit pas déjà prise si elle permet en plus d'une rémunération alléchante de pouvoir être pratiquée en dehors de la patrie!

Quelque part tu me coupes l'herbe sous le pied je voulais demander s'il y avait des branches qui permettraient d'être employé dans le monde...

La droit international privé m'a l'air d'être un bon exemple mais d'après ce que j'ai compris il régit surtout les rapports entre particuliers et permet de définir la législation applicable en fonction de la situation donnée.

En plus d'être manifestement quelque peu bouché, ça doit être un peu barbant.

ps: si une branche permet de travailler à l'étranger, du coup il faudra apprendre la/les législation(s) de/des autre(s) pays? Ça doit représenter un boulot monstrueux?

En tout cas merci d'avoir répondu aussi grassement et rapidement :).

Par **Alister**, le **16/03/2014** à **15:18**

Ça ressemble en effet beaucoup à ce que fait Banksy mais si je ne me trompe pas celle-ci se trouve à Paris, donc va savoir. ^^

Pour ce qui est des abréviations que j'ai employé : NTIC = nouvelles technologies de l'information et de la communication (droit des nouvelles tech donc quoi) et PI = propriété intellectuelle. Les deux matières sont souvent en lien ensemble, y compris avec le droit de la

concurrence.

Il existe bien des postes de juristes spécialisés dans le e-commerce et plus généralement dans les nouvelles technologies, ça tend sans doute à se développer.

Attention je n'ai pas dit que la branche du droit fiscal n'était pas prisée, juste qu'elle était toujours très recherchée. Même si personnellement les avantages pragmatiques de cette matière ne font pas du tout en sorte qu'elle m'attire! :D

Pour ce qui est du droit international, mon avis est qu'il est sans doute très intéressant de le coupler avec une autre matière spécialisée. Comme tu sembles l'avoir compris, ceci dit ce n'est pas en étudiant le droit international que tu pourras aisément travailler à l'étranger. Par contre en étudiant cette branche du droit, tu devrais être compétent pour travailler en France sur des litiges internationaux ayant un lien de connexité (exemple au hasard, mon entreprise française importe du chocolat de Belgique et les marchandises ont été détruites peu avant leur arrivée dans mon entreprise en France).

De fait, non le droit international ne concerne pas que les particuliers mais ce n'est pas lui qui te permettra de travailler à l'étranger, mais juste sur des situations internationales.

Aucune branche du droit te permet de travailler à l'étranger mieux qu'une expérience à l'étranger elle-même (LLM, "stage" à l'étranger, erasmus...) puisque comme tu l'as dit, il est important de connaître le droit étranger.

Même si certaines branches du droit sont plus harmonisées que d'autres en Europe. Ainsi le droit de la propriété intellectuelle est extrêmement harmonisé en Europe (et tend à s'harmoniser aussi au niveau mondial). De même, malgré les visions anglo-saxonnes et latines toujours en opposition là-dessus, le droit de la concurrence tend lui aussi vers l'harmonisation en Europe.

L'harmonisation législative en Europe est donc sans doute ce qui permet le plus facilement de travailler à l'étranger, même si reste toujours l'obstacle de la langue bien évidemment.

Par **malar**, le **16/03/2014** à **16:11**

je te remercie Alister, bon courage et bonne route :)

Par **Agglaë**, le **25/05/2014** à **19:31**

Si tu as "flirté" avec la CAPA, tu connais la contrainte des cours du soir. Il existe une alternative à la licence en droit, c'est la certification en droit des affaires ou en droit social organisées par le CNAM et réalisables aussi en FOD (formation ouverte à distance). Après la certification (diplôme de niveau III donc équivalent à la licence, inscrite au RNCP = répertoire national de certification) il y a le diplôme d'établissement (niveau II mais par inscrit au RNCP). L'avantage de ces formations est d'être spécialisées dans la matière. Toutefois, les bases en droit (sources du droit, procédure civile, droit pénal, obligations, propriété, etc) sont

nécessaires mais au niveau de bases. Par ailleurs, ce sont des cours du soir accessibles aux salariés.

Bon courage !

Par **joaquin**, le **25/05/2014** à **21:11**

Bonjour,

Il ne faut pas oublier dans tout ça les débouchés qu'offrent la fonction publique à ceux qui se sont spécialisés en droit des affaires (particulièrement en droit fiscal et droit social) : DGFIP (agent des impôts et du trésor), inspecteur à la Direction du travail et de l'emploi, agent de la répression des fraudes... Dans tous ces concours, il y a une part importante pour le droit des affaires.

Cordialement  
JG